



## Peut on mettr au enchère une indivision sa que nous soyon contact

Par **mimi**, le **22/06/2015** à **17:26**

bonjour ma mère et décédé le 5 janvier je suis allée le 7 janvier 2015 chez le notaire pour ouverture de la succession nous somme le juin pas possible d avoir contacte avec le notaire si bien sur pour lui donner la somme de 300euros pour ouvrir le droit succession et je passe devant immeuble a ce jour et je lit vente au enchère le 9juilliet2015 comment peut-il être au enchère sa que je suis au courant merci

Par **domat**, le **22/06/2015** à **17:43**

bjr,  
êtes-vous sur qu'il ne s'agit pas d'une vente aux enchères suite à saisie immobilière avant le décès de votre mère ?  
vous pouvez contacter l'huissier ou le notaire en charge des enchères.  
cdt

Par **mimi**, le **22/06/2015** à **18:21**

bonsoir merci d avoir prit le temps de lire mon message oui comme vous dite ma mère donation a son fils 1 redressement judiciaire il et mort ma mère a fait son droit de retour 2donation a sa petite fille a 2007 ma nièce redressement a 2013 suite 2014 clôturé a février 2015 j ai appel avocat qui occupe de la vente sa secrétaire ma répondu voyer avec votre notaire

Par **domat**, le **22/06/2015** à **18:29**

seul le notaire en charge de la succession peut vous renseigner exactement mais il est probable que votre mère s'est portée caution et qu'un créancier lui a demandé le paiement des dettes de la personne cautionnée.

Par **mimi**, le **22/06/2015** à **18:44**

merci je doit m occupe de ma fille demain j ai rende vous avec le notaire a 16heure pouvez vous me dire quelle question je doit lui pause pour avoir une explication